



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 23/11

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 20 Votants : 29 Procurations : 09

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 10 MAI 2011

Affiché le : 02 MAI 2011

L'An deux mille onze, le vingt huit avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCAION : 20 AVRIL 2011

PRÉSENTS : Mmes et M.M., MAUREL, AUDIGUIER, BEVILLE, CANEZIN, DURAND, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, ANDUZE, CASTAING, GUZOU, PLATEAU, ZAMBONI, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

| | | |
|-----------------|---|---------------|
| GONZALEZ | à | Mme LIAN |
| DECAMPS | à | Melle DURAND |
| BELLION-ETIENNE | à | Mme GUZOU |
| PETIT | à | M. SALAÜN |
| MARQUIER | à | M. RIGAUD |
| ESPINOSA | à | M. CANEZIN |
| BENHADJ | à | Mme MAUREL |
| BERNES | à | M. SANCHEZ |
| LLOUBERES | à | Mme SCHINTONE |

Secrétaire : Madame Danièle AUDIGUIER a été élue Secrétaire de Séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Budget Primitif 2011 - Attribution de subvention au COSPC

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer pour 2011 une subvention d'un montant de :

- 6 300 € au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité (Madame Lysiane MAUREL ne participe pas au vote) :

➤ D'allouer une subvention de 6 300 € au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 28 avril 2011.

Le Maire

Lysiane MAUREL

